

ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER

Siège Social : 8, rue de Signeux - 41000 BLOIS - ☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

cess@acesm.fr

ESPACE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS

29-31, rue Duguay Trouin CS 2914

41029 BLOIS Cedex

☎ 02.54.51.48.19

sec.mferpe@acesm.fr

N° Siren 349 620 369 00083

SOMMAIRE

PREAMBULE	PAGE 3
PRESTATION DE SERVICE ET FINANCEMENT	PAGE 4
OUVERTURE DU SERVICE	PAGE 5
PERSONNEL DU SERVICE	PAGE 6
FORMATION ET SEMINAIRE	PAGE 7
ORGANISATION DU SERVICE	PAGE 8
ACTIVITE DU SERVICE	PAGE 9 à 14
ACCESSIBILITE ET MANQUE DE LIEUX DE SOINS	PAGE 15 et 16
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	PAGE 17

PREAMBULE

L'Espace de Rencontre Parents-Enfants est un lieu unique dans le département dont l'objectif est de permettre la réalisation de rencontres entre un ou des enfants et leur parent, avec lequel, il(s) ne pourrai(en)t pas être en relation sans ce service. Le lieu, tiers, est parfois le seul outil nécessaire à la mise en œuvre de ces droits de visite. Néanmoins, de plus en plus souvent, le professionnalisme des intervenants est requis pour permettre cette remise en relation dans le respect de l'enfant. En effet, un travail de réassurance tant ***auprès de l'enfant*** est nécessaire, ***qu'auprès du parent hébergeant*** pour le confier aux intervenants du Service, ***et, auprès du parent visiteur*** afin de retrouver son (ses) enfant(s) en respectant son rythme.

Il y a un double mouvement entre les droits de l'enfant et les droits du parent.

Ainsi, le travail auprès des enfants et de leurs parents est un travail d'équilibriste qui nécessite une intelligence relationnelle présente chez les professionnels intervenants de l'Espace Rencontre Parents-Enfant. Nous tenons à souligner ici leur esprit de responsabilité, leur disponibilité, leur bienveillance à l'égard des familles accompagnées et de leurs collègues.

L'année 2023 a été marquée par une diminution de la durée d'attente des familles jusqu'en juin 2023 entre leur prise de contact avec le service et le début des droits de visite d'une part. D'autre part, notre service a eu la nécessité de se positionner sur ses limites face à des profils de parents nécessitant un accompagnement psychiatrique pour rencontrer ses enfants n'étant pas permis dans le cadre de l'Espace Rencontre Parents-Enfants avec ses moyens actuels.

Depuis octobre 2023, nous avons été contraints de restreindre l'activité du service compte tenu des mouvements de personnels. Ainsi, le vendredi n'est plus ouvert que deux fois par mois (au lieu de quatre depuis septembre 2022). Et le départ de personnels sans perspective de recrutement nous a amené à préparer la fermeture de Blois Vienne pour janvier 2024 et la réduction du nombre d'intervenants le mercredi à partir de février 2024 (de 3 à 2 intervenants).

PRESTATION DE SERVICE ET FINANCEMENT

Depuis le décret **n°2012-1153 du 15 octobre 2012**, les établissements gestionnaires d'un Espace de Rencontre Parents-Enfants doivent bénéficier d'un agrément délivré par le préfet de département.

La convention d'objectifs et de gestion* (COG) 2018-2022, dans l'objectif de renforcer la branche Famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) en direction des espaces de rencontre, prévoit que cette offre de service soit structurée et développée grâce à un financement national. Elle a affirmé sa volonté de pérenniser les espaces de rencontre et d'augmenter les financements consacrés à leur développement.

En décembre 2023, la nouvelle convention d'objectifs et de moyens n'a pas été finalisée.

Le taux de la prestation de service de la CAF est passé à 60 % du budget du service d'Espace Rencontre Parents-Enfants en juillet 2019.

LE BUDGET 2023 :

- CAF (Prestation de service)	131 140 Euros
- Justice	65 913 Euros
- Conseil Départemental	19 725 Euros
- Mutualité Sociale Agricole	2 751 Euros
- Autre (dons, mécénats...)	2 020 Euros
	<hr/>
TOTAL	221 729 Euros

Depuis le 1 Janvier 2023, plus aucune participation des familles n'a été sollicité en lien avec une mise en conformité avec le nouveau référentiel des Espaces de Rencontre. Certaines d'entre elles s'en sont étonnées.

*Signé entre la CNAF et l'Etat

OUVERTURE DU SERVICE

LE SECRETARIAT EST OUVERT

Les Mardis, Mercredis, Jeudis de : 8h15 à 12h30 et 14h à 17h45
Les Vendredis de : 8h15 à 12h15
Les Samedis de : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h

ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

Blois :

	Les Mercredis de :	9h30 à 13h et 14h à 18h <i>(46 mercredis en 2023)</i>
	Les Vendredis de :	16h à 20h <i>(36 vendredis en 2023)</i>
Site	Les Samedis de :	10h à 18h <i>(45 samedis en 2023)</i>
Antenne	Les 2 ^{èmes} Samedis de : et les 4 ^{èmes} Samedis de :	12h30 à 18h 10h à 18h <i>(18 samedis en 2023)</i>

Romorantin :

	Les 1ers et 3 ^{ème} Samedi	10h à 17 h <i>(22 samedis en 2023)</i>
--	-------------------------------------	---

Vendôme :

	Les 2 ^{èmes} et 4 ^{èmes} Samedis de	10h30 à 17h30 <i>(23 samedis en 2023)</i>
--	---	--

Téléphone : 02.54.51.48.19

Mail : sec.mferpe@acesm.fr

PERSONNELS DU SERVICE

DIRECTION :

0.03 ETP

CHEF DE SERVICE :

0.50 ETP

SECRETAIRE :

0.50 ETP

INTERVENANTS :

9 à 12 intervenants pour 2.41 ETP en moyenne sur l'année 2023

ARRETS DE TRAVAIL et CONGES MATERNITE

Concerne 5 personnes pour un total de 117 jours de maladie :

- 24 jours d'arrêt de travail concernant 4 intervenants
- 3 jours d'arrêt de travail concernant la secrétaire
- 90 jours d'arrêt de travail concernant la directrice

Concerne 1 intervenante pour :

- 112 jours de congés maternité

FORMATIONS et SEMINAIRE

- La formation obligatoire des intervenants en Espace de Rencontre commencée en 2022 s'est finalisée pour six intervenants les 28 et 29/04/2023. Cette formation a été programmée en partenariat avec les Espaces de Rencontres de Tours et de Châteauroux. Ce qui permet un échange de pratiques et sur les fonctionnements, utile aux intervenants au-delà de ce cadre légal.

- Participation à une journée inter-régionale de la Fédération Nationale de Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre (FENAMEF) du 23 mars 2023 de Tours d'une intervenante et le 12 octobre 2023 à Montluçon de deux intervenantes. Ces journées réunissent les espaces de rencontre du Centre Val de Loire, du Limousin et d'Auvergne et sont particulièrement importantes pour croiser les pratiques et développer des partenariats.

-Le 29 mars 2023, le séminaire annuel des services d'Espace Rencontre Parents-Enfants et de Médiation Familiale a eu lieu sur la thématique de la mise en place des groupes de parole. Ce projet étant présent, particulièrement dans le service ERPE depuis plusieurs années sans que nous n'ayons encore trouvé l'énergie d'y consacrer du temps. Ce séminaire a permis d'accueillir une nouvelle collègue, d'échanger avec des formateurs et animateurs de groupe de paroles pour acter le début d'un travail vers ce type d'action. Ce travail n'étant pas l'objet-même d'un Espace de Rencontre, ce n'est que bénévolement que des professionnels ont pu poursuivre le travail de réflexion engagé pour aboutir à une proposition aujourd'hui à l'étude de faisabilité par l'association. L'un des premiers freins aujourd'hui étant l'emménagement dans de nouveaux locaux avant sa potentielle concrétisation.

-La direction du CESS a acté le changement de prestataire concernant le logiciel de traitement de données car nous n'étions plus satisfaits depuis plusieurs années du précédent. Ainsi, depuis octobre 2023, nous avons eu plusieurs sessions de travail avec le prestataire WINLINKS. A hauteur de 2 fois 1h30 pour l'ensemble des intervenants en 2023 et de plusieurs rencontres entre la cheffe de service, parfois en présence de la secrétaire pour ajuster le logiciel à nos pratiques. Il s'agit d'un travail indispensable et fastidieux.

- L'association ACESM ayant intégralement changé son prestataire de téléphonie et de fonctionnement informatique, l'ensemble de l'équipe d'intervenants a également bénéficié d'une formation de 3 heures le 15 novembre pour utiliser ce nouveau système. Les modifications ayant été réalisées en décembre 2023, les ajustements en lien avec ce nouveau dispositif se poursuivront en 2024.

ORGANISATION DU SERVICE

Jusqu'en octobre 2023, nous avons pu offrir les plages d'accueil des familles suivantes :

- ⇒ Chaque mercredi après-midi de 9h30 à 13h puis de 14h à 18h à Blois-site (sauf les 5èmes mercredi),
- ⇒ 4 samedis de 10h à 18h à Blois (sauf le 2^{ème} samedi de 12h à 18h),
- ⇒ 2 samedis par mois de 10h30 à 17h30 à Vendôme
- ⇒ 2 samedis par mois de 10h à 17h à Romorantin
- ⇒ 4 vendredis par mois de 16h30 à 20h30 à Blois (2 seulement depuis octobre)
- ⇒ A l'antenne de Blois Vienne, 1 samedi par mois de 10h30 à 17h30 et 1 samedi par mois de 13h à 17h30 (après la réunion d'équipe).

⇒ La matinée d'un samedi par mois est consacrée à une réunion d'équipe (Direction, Intervenants, Secrétariat) où sont généralement abordés l'aspect organisationnel du service et un certain nombre de situations en cours qui demandent une attention particulière.

⇒ Un travail administratif entre la secrétaire et la cheffe de service est nécessaire.

Il est à noter qu'un travail de coordination est également nécessaire entre les différents droits de visite. Il s'exerce chaque jour en fonction des appels des familles et des disponibilités de la cheffe de service pour y répondre.

⇒ Des créneaux extérieurs aux temps d'accueil des familles permettent également d'être davantage en lien avec l'ensemble des partenaires extérieurs (Tribunal, Avocats, Maison Départementale de la Cohésion Sociale, les services de protection (curatelle/tutelle), services tels que le Service d'Investigation Educative dans le cadre de M.I.J.E. par exemple). Ces échanges sont réalisés par la cheffe de service et parfois par les intervenants présents le mercredi lorsqu'ils ont la connaissance suffisante de la famille.

La présence de la cheffe de service du mardi au samedi permet notamment d'apporter des réponses en temps réel aux diverses sollicitations provenant de parents visiteurs ou hébergeants.

Sa présence à l'arrivée et au départ des intervenants accompagnant les droits de visite sur les antennes permet également de majorer la qualité de continuité de service. A travers des transmissions orales essentielles qui complètent les transmissions écrites. Elle peut préciser, compléter et nuancer les écrits afin de rendre un service cohérent aux familles accompagnées et ainsi de les satisfaire de la qualité des échanges.

ACTIVITE DU SERVICE

L'activité, sur l'ensemble de l'année 2023, a été la plus dense des 5 dernières années. Cependant, l'activité qui poursuivait sa progression entamée depuis 2018 connaît un nouveau recul depuis le dernier trimestre 2023. Néanmoins, globalement, l'activité cette année encore a été plus importante que l'année précédente.

- A travers les chiffres

L'activité du service peut se définir au travers des chiffres suivants :

110 nouvelles mesures judiciaires ont été reçues en 2023

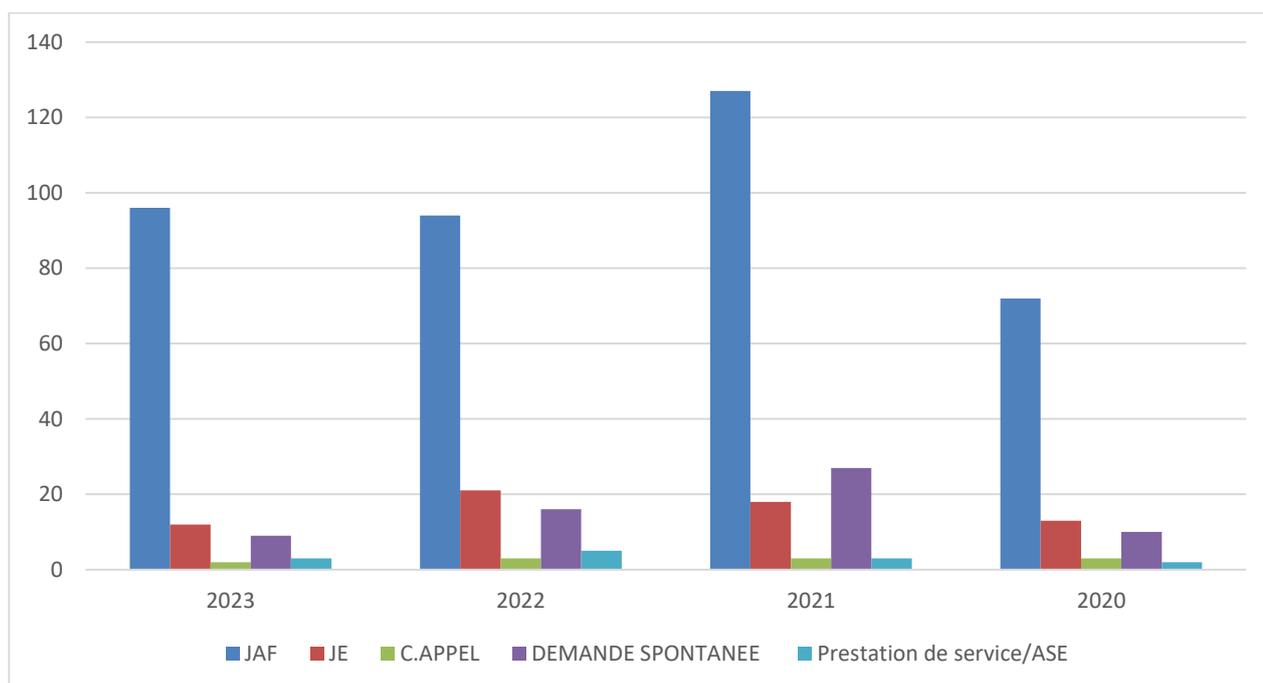
- **96** provenant des Juges aux Affaires Familiales. *Parmi elles, plus d'un tiers nous amène à travailler en lien avec divers services de la protection de l'enfance (services AEMO, CRIP, référents ASE, Intervenant MIJE, SPIP). De plus, nous proposons parfois à des familles des orientations vers des dispositifs tels qu'une Aide Educative à Domicile ou une Médiation Familiale*
- **2** provenant de la Cour d'Appel d'Orléans concernant des décisions du J.A.F.
- **12** provenant des Juges des Enfants de Blois et s'inscrivant dans le champ de la Protection de l'Enfance

9 demandes spontanées de parents ont été formulées, notre liste d'attente n'a pas permis de toutes les ouvrir. Parmi elles, ne sont pas comptabilisés les accords parentaux poursuivant une mesure judiciaire avant que la famille soit en capacité de s'entendre sans l'intermédiaire du service. Celles qui ont été ouvertes n'ont pas toutes pu aboutir du fait du désaccord d'une des parties.

3 nouvelles prestations de service

Pour l'une d'elle, il s'agissait de proposer un accompagnement spécifique en lien avec l'accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance d'une procédure de délaissement de l'enfant entre mère et fils, pour mettre en place des droits de visite entre les deux frères, l'un d'eux vivant toujours auprès de sa mère. Nous avons mis fin à cette prestation de service en lien avec le sens qu'y mettait l'enfant dont avait émané la demande qui ne nous semblait pas suffisamment construite pour ne pas être nuisible à son frère.

Les **deux** autres n'ont pu se mettre en place.



Une moyenne de 94 mesures a été travaillée mensuellement durant l'année 2023. Cette moyenne était même à 98 pour les 9 premiers mois de l'année. Le départ de trois intervenants dans le dernier trimestre de l'année 2023 ont amené à diminuer cette moyenne mensuelle.

1324 droits de visite ont été programmés dont **989** ont été réalisés pour l'essentiel à Blois mais aussi dans les antennes de Romorantin et Vendôme dont 78 en passage de bras, 685 visites dans les locaux et 517 visites avec sorties.

Les 25 % de droits de visite annulés correspondent à des absences tantôt pour maladie, tantôt pour des résistances du parent hébergeant à conduire son (ses) enfant(s), tantôt pour des problèmes majeurs de transports, tantôt en lien avec des congés peu anticipés des familles, ou encore, pour une difficulté du parent visiteur à se mobiliser dans la continuité pour l'exercice de ses droits de visite.

344 entretiens préalables (parents et enfants) ont été programmés dont 222 réalisés. Un tiers environ sont donc annulés. Les familles ont parfois besoin de recevoir une deuxième relance pour se présenter. Certaines ont déménagé et ne nous ont pas communiqué leur nouvelle adresse. Ainsi, il nous arrive de contacter les avocats des parties pour connaître la nouvelle adresse de leur client avant de clôturer les dossiers.

Les annulations de droits de visite (**335** en 2023) et d'entretiens préalables (**122** en 2023) nous conduisent à modifier et reconstruire en permanence les plannings programmés lorsque nous

sommes prévenus à l'avance. Cela nous amène également à multiplier les contacts téléphoniques et/ou les courriers avec les personnes concernées.

- **4** situations orientées par l'Aide Sociale à l'Enfance du Loir-et-Cher en qualité de **prestation de service**

Parmi elles, **une** s'exerce encore à ce jour et ce depuis octobre 2022, il s'agit d'une organisation en lien avec les horaires de travail de la mère de famille.

Une autre s'est arrêtée en juin après un accompagnement de 18 mois.

L'**une** d'elles n'a pu se mettre en place par refus du parent à qui la visite était proposée.

Enfin **la dernière** situation est expliquée parmi les nouvelles mesures

109 dossiers ont été clôturés.

- La liste d'Attente

La liste d'attente a diminué de nouveau de manière significative jusqu'en septembre 2023. La période d'été, moins propice à des ouvertures de mesures, puis le départ de trois collègues n'ont pas permis de maintenir cette évolution favorable du service.

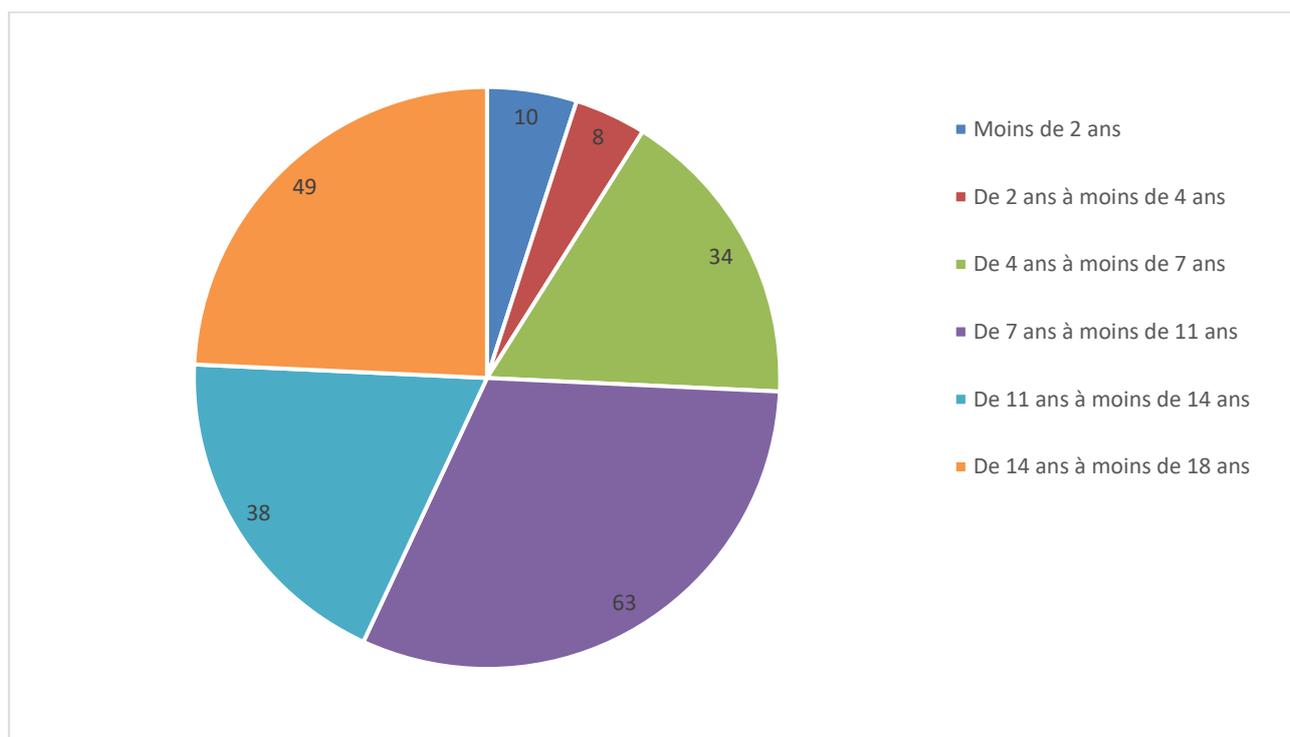
Ainsi, **au 31 décembre 2023** nous sommes à **71 situations en attente** pour un délai moyen repassé à 7 mois avant que l'exercice des droits de visite puisse s'exercer quelques soit le secteur (Blois, Romorantin, Vendôme). Cela constitue 24 situations de plus en attente qu'au 31/12/2023. Le nombre de nouvelles situations judiciaires orientées vers l'Espace de Rencontre Parents-Enfants est de 9,75 nouveaux dossiers mensuels en 2023, ce qui signifie un léger recul en comparaison à 2021 et 2022 où il était à 12. Cette légère baisse s'explique peut-être par une absence d'un deuxième Juge aux Affaires Familiales pendant toute une partie de l'année 2023, même s'il était partiellement remplacé par des Juges Placés.

- Les enfants reçus

Durant l'année 2023, **202 enfants** ont été concernés par l'organisation de droits de visite permettant de rencontrer un de leurs deux parents dans le cadre de notre service.

TRANCHES D'AGE au 31/12 :

De moins de 2 ans	10 enfants accueillis
De 2 à moins de 4 ans	8 enfants accueillis
De 4 ans à moins de 7 ans	34 enfants accueillis
De 7 ans à moins de 11 ans	63 enfants accueillis
De 11 ans à moins de 14 ans	38 enfants accueillis
De 14 ans à moins de 18 ans	49 enfants accueillis



Problématique des familles accueillies en Espace de Rencontre

Parents-Enfants identifiée au début de l'accueil

52 situations ont été identifiées pour des motifs de violence intrafamiliale. A celles-ci s'ajoutent 27 situations pour des motifs de violences conjugales. Ainsi 42 % des accompagnements de l'Espace de Rencontre Parents-Enfants sont en lien avec une problématique de violence.

Familles avec une addiction :	15
Familles pour lesquelles il s'agit plutôt d'un conflit conjugal massif :	27
Familles avec l'un des parents au moins qui a une problématique psychiatrique : (en recul par rapport 2 précédentes années mais troubles plus massifs pour ces situations)	12
Familles pour lesquelles la violence conjugale, intrafamiliale nécessite un accompagnement :	52
Familles pour lesquelles la déficience ou des empêchements massifs occultent le discernement :	8
Autres (conflit parent/ado, problème de mœurs, défaut de soins) :	11
Familles identifiées comme également accompagnées par un service de protection de l'enfance	40

Certaines familles peuvent être représentées dans deux items.

- Constats qualitatifs

Nous pouvons orienter certaines familles vers le service de Médiation Familiale en cours d'accompagnement par l'Espace de Rencontre Parents-Enfants (ERPE) ou à l'issue de celui-ci pour finaliser une organisation autour de l'enfant qui n'est pas encore complètement sécurisée à la fin de l'exercice de la mesure ERPE.

Néanmoins, cette année est plutôt marquée par l'ampleur des situations de conflits massifs dont les parents ne sont pas sortis avec le délai d'attente avant la mise en œuvre des droits à l'ERPE. Les procédures judiciaires sont parfois encore en cours (dépôt de plainte pour des violences, du harcèlement, divorce pas encore prononcé...). Il est alors bien difficile pour les parents d'accompagner ou d'accueillir leur enfant en toute sérénité pour la mise en œuvre des droits de

visite. Les intervenants doivent alors être extrêmement mobilisés. Ces difficultés sont majorées lorsque des violences conjugales, ou des violences physiques sur l'enfant, ont été commises.

Le nombre de situations accompagnées avec des problématiques psychiatriques est moindre en cette année 2023, cependant, celles que nous avons accueillies, nous ont particulièrement marquées. Principalement au printemps où nous avons été amenés à joindre les forces de l'ordre à plusieurs reprises pour deux familles différentes compte tenu de leur refus de respecter le cadre posé par le service et notre incapacité alors à assurer la sécurité des enfants et des personnels. Ces situations n'ont pu s'exercer jusqu'à leur terme, le service s'étant alors positionner dans un arrêt de l'accompagnement.

Nous avons réalisé **7 informations préoccupantes** en 2023 à l'issue ou lorsque nous avons mis un terme aux accompagnements réalisés par le service ERPE, plus 1 par rapport à la gravité de faits énoncés par un père de famille sur un risque de féminicide dans son entourage.

Moins de 10 % des mesures ne s'exercent pas ou ne se poursuivent pas après un ou deux entretiens avec les parents (un parent au moins ne répond pas aux sollicitations du service ou les parents ont trouvé un meilleur accord, ou encore, le Juge des Enfants a pris une décision de protection de l'enfant de type placement). Concernant les demandes spontanées, nous observons soit un refus du parent hébergeant, soit que le conflit s'est aggravé dans le temps d'attente et nécessite un besoin, pour l'un des parents au moins, d'une audience auprès du Juge des Affaires Familiales.

21 % au moins des familles accueillies au sein de l'Espace Rencontre Parents-Enfants sont bénéficiaires d'un accompagnement éducatif au titre de la protection de l'enfance de type mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert, Dispositif d'Accompagnement Parental au Placement, ou placement extra-familial parmi les mesures accompagnées au cours de l'année 2023.

Plus de 50 % des familles nécessitent un accompagnement spécifique au-delà du cadre déjà pensé pour sécuriser l'accueil à l'Espace Rencontre Parents-Enfants. Pour celles-ci, il est nécessaire de pouvoir les accompagner afin que l'évolution proposée soit durable dans la cellule familiale de l'enfant.

ACCESSIBILITE et MANQUE DE LIEUX DE SOINS

L'accompagnement des familles se réalise par ordre d'arrivée des ordonnances ou des demandes spontanées tout en essayant d'orienter vers l'antenne de domiciliation la plus proche. Lorsqu'il n'y a pas de place dans l'antenne, la famille est accueillie à Blois, puis réorientée si cela est plus simple pour elle lorsqu'une place se libère.

Malgré les départs de plusieurs intervenants nous avons été attentifs à maintenir notre accessibilité sur les antennes de Romorantin et de Vendôme. L'organisation de ces deux antennes permet l'accueil du public à proximité de son domicile deux samedi par mois. Les intervenants sur ces antennes sont fixes et nous sommes vigilants à ce que ceux qui sont parfois amenés à les remplacer soient également réguliers. Cette organisation sécurise les enfants et leurs familles d'une part, et, d'autre part elle permet de mieux connaître le partenariat local et d'orienter vers des lieux relais.

Les antennes facilitent la mise en œuvre de certains droits de visite qui seraient impossibles compte tenu des contraintes financières et des difficultés de mobilités de certains parents. Elles permettent également, la poursuite dans un cadre d'accord amiable entre les parents, que le service soit lieu de « passage de bras » avant une autonomie complète des familles.

Les intervenants sont toujours deux sur ces antennes, ils n'ont pas d'accueil par une secrétaire. Cette organisation implique une organisation rigoureuse pour respecter notre règlement de fonctionnement qui évite aux parents visiteurs et hébergeants de se croiser, au moins tant que les parents n'y sont pas prêts afin de maintenir ce lieu comme un espace sécurisé pour l'enfant. Le binôme d'intervenants étant fixe, il permet une connaissance de l'ensemble des situations par les deux intervenants et un accompagnement au plus près des besoins des familles par les ajustements qu'il permet.

Ces antennes accueillent tous les motifs d'ordonnance. Cependant, lorsqu'elles démarrent à Blois, nous pouvons être limités dans nos réorientations vers ces antennes par les situations qui nécessitent l'étayage d'un autre intervenant, de la secrétaire ou de la cheffe de service présentes sur site régulièrement ou en raison de la tension qu'elles provoquent. Si tension présente amène un intervenant, voire la cheffe de service à intervenir en complément de l'intervenant pour permettre la réalisation de ces droits de visite dans le respect de chacun, avec l'accueil des émotions ou la pose d'un cadre de manière régulière, il n'est pas opportun de mettre en difficulté les intervenants des antennes qui doivent rester garants de l'ensemble des situations qu'ils accompagnent. Ainsi, certaines situations où l'un des parents a des difficultés psychiatriques ou des situations où la violence à contenir est importante ne peuvent être accompagnées en antenne avec les moyens actuellement alloués.

Nous constatons que bien souvent, dans les situations qui nous mobilisent au-delà des accueils plus « classiques », les familles sont accompagnées par d'autres services extérieurs tels que la psychiatrie, la protection de l'enfance, ou par un conseiller Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP). C'est pourquoi nous projetons de travailler lors de notre prochain séminaire sur les liens à poursuivre ou à faciliter avec le SPIP. Nous avons parfois pu intervenir dans les stages « parentalité » ou « VIF » que les conseillers SPIP organisent. Ces parents nous semblent avoir besoin de soins, et ne sont pas prêts à amorcer un travail d'introspection qui permettrait leur prise de recul et soutiendrait l'évolution de leurs droits pour permettre de garantir la sécurité de l'enfant. Accompagnées sur le site d'accueil principal, ces situations sont plus gérables car des relais divers sont permis. Néanmoins, nous nous confrontons tout de même aux limites de l'évolution de ses rencontres.

En parallèle, nous faisons le même constat que l'an passé que certains enfants ou adolescents nécessitent de pouvoir bénéficier de soins avant de pouvoir envisager rencontrer le parent pour lequel le Juge aux Affaires Familiales à préconiser un droit de visite. Nous nous heurtons parfois à la difficulté pour le parent hébergeant de comprendre que l'enfant a besoin de soins même lorsqu'il n'est pas en contact avec son parent visiteur, que les symptômes qu'il manifeste lors des droits de visite sont intériorisés et qu'il est problématique pour l'enfant de ne pouvoir accéder au respect de la Loi, à la rencontre avec son autre parent. Le deuxième obstacle, si cette prise de conscience a lieu est bien souvent la disponibilité des lieux de soins sur le territoire. La mise en œuvre de groupe de parole pourrait être une piste de mise au travail psychique dans cette attente.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'explication possible du constat que nous faisons de l'augmentation des situations de violence intra familiale qu'il faut sans doute mettre en lien avec l'évolution de la société face à la reconnaissance des violences faites aux femmes, les conséquences sur les enfants, avec le mouvement « ME TOO », les campagnes d'information de la CAF... L'équilibre de vie de tous a été bousculé lors du confinement, ainsi, ce qui était potentiellement vivable avant, n'a plus été plus possible avec cet enfermement. Depuis, les femmes ne dénoncent-elles pas davantage les violences psychologiques qu'elles subissaient ?

Conclusion et perspectives

Nous tenons à souligner l'importance que nous accordons à pouvoir offrir un accompagnement qui permet de différencier chaque situation, d'individualiser chaque membre de la famille compte tenu de la nature des conflits extrêmes qui précèdent une orientation vers un Espace de Rencontre Parents-Enfants. Le sentiment d'être pris en compte éprouvé par chacun des membres de la famille nous assure que nous réalisons un travail sur la fonction de tiers. Ce tiers que les intervenants incarnent un temps, ils apprennent peu à peu à la famille à le faire vivre sans le service. Cette capacité à en comprendre le sens, l'intérêt, est ce qui garantit la qualité de notre accompagnement. C'est l'espace de soins que nous suggérons sans être des soignants. C'est ce qui permet que les familles n'aient plus besoin de revenir vers un tel espace.

Comme l'an dernier, nous avons favorisé l'accompagnement des familles plutôt que la poursuite de la construction des outils à hauteur de ce que nous avons ambitionné (ré-écriture du règlement de fonctionnement et d'un livret d'accueil, mise en œuvre de groupes de parole d'enfants ou de parents). Les moyens de l'Espace de Rencontre Parents-Enfants nous amènent à privilégier la transmission orale et de savoirs être in situ. Pour autant, nous gardons en tête nos souhaits de faire aboutir ces projets. D'autant que nous avons eu de grands chantiers en fin d'année avec la perspective d'utiliser un nouveau logiciel et le changement de prestataire pour la téléphonie et l'informatique qui nécessitent des évolutions des pratiques.

Il est nécessaire de souligner la capacité d'accueil et d'adaptation des intervenants de l'Espace de Rencontre Parents-Enfants qui réussissent à maintenir une cohérence avec l'accueil de nouveaux professionnels. La bienveillance qui qualifie cette équipe permet à chacun de se sentir libre de créativité pour faire face à l'accompagnement des familles qui requière une forme d'intelligence situationnelle au-delà de la compréhension des situations elles-mêmes.

Les intervenants savent se saisir de toute forme de partage, apprécient les regards croisés, en voiture pour aller vers les antennes, dans les temps de remplacement qui permettent à des intervenants qui ne travaillent théoriquement pas ensemble de découvrir de nouvelles formes de pratiques.

Enfin nous soulignerons l'engagement nécessaire des professionnels dans le travail qu'ils réalisent à l'Espace Rencontre Parents-Enfants qui permet la qualité d'accompagnement réalisée à ce jour, comme l'envie de devenir encore plus pertinents dans l'intérêt des enfants en devenir que nous rencontrons.